

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris
R.C.S PARIS B 333 749 786

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU SAMEDI 25 JUIN 2022

Le 25 Juin 2022, à 10h30, les actionnaires de la Société des lecteurs du *Monde*, société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros dont le siège social est sis 67-69, avenue Pierre-Mendès-France Paris 13^e – RCS Paris 333 749 786 (ci-après la « *Société* ») – se sont réunis dans le Grand Théâtre du Théâtre de La Colline – 15 rue Malte-Brun 75020 Paris, en assemblée générale ordinaire, sur convocation effectuée par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales et statutaires.

A titre liminaire, Mme Julia Cagé a accueilli M. Louis Dreyfus, président du directoire et directeur de la publication, M. Jérôme Fenoglio, directeur du « Monde » et directeur délégué de la publication, et, M. Gilles van Kote, directeur délégué aux relations lecteurs.

Les représentants du Monde ont alors présenté un résumé de l'activité et des résultats du Groupe le Monde au cours de l'année 2021 et des faits marquants intervenus depuis le début de l'année 2022. Il a également été procédé à un échange avec les actionnaires concernant plus particulièrement l'activité des publications du Monde.

L'assemblée générale de la Société proprement dite débute à 12 heures.

Madame Julia Cagé, présidente du conseil d'administration, préside la séance, M. Espéran Padonou et M. Etienne Brice sont appelés aux fonctions de scrutateurs ce qu'ils acceptent, aucun actionnaire ne s'y opposant. Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur Didier Pourquery comme secrétaire de séance.

Il est dressé une feuille de présence, signée à leur entrée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés. Celle-ci est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau

La présidente constate que la feuille de présence fait apparaître que pour cette assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2022, 1236 actionnaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance, qu'ils possèdent 149 158 actions sur les 388.853 actions composant le capital soit 38,36%, donc plus du cinquième du capital social avec 22 345 droits de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Erwan Candau, commissaire aux comptes du cabinet Mazars, convoqué par courrier en date du 24 Mai 2022, est présent.

La présidente rappelle que, sur le site même de l'assemblée, les documents suivants ont été tenus à la disposition des actionnaires et que ces mêmes documents sont mis sur le bureau de la présente assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La feuille de présence,

- *Les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires,*
- *Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,*
- *Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2021,*
- *Les rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021,*
- *Les résolutions soumises au vote de l'assemblée,*
- *L'ordre du jour,*
- *Un exemplaire des statuts de la Société,*

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions et que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer préalablement à la réunion, leur droit de communication.

L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- *Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021.*
- *Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.*
- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Quitus aux administrateurs et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts.*
- *Affectation du résultat.*
- *Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.*
- *Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire*
- *Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant*
- *Constat de la fin du mandat de membre du Conseil d'administration de Mme Christiane Deussen*
- *Proposition de révocation de Mr Christian Martin*
- *Proposition de révocation de Mr Francesco Delfini*
- *Constat de démission de son mandat de membre du Conseil d'administration de Mme Fabienne Cammas*
- *Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales*

Avec l'accord du bureau et des actionnaires, la Présidente est dispensée de la lecture exhaustive du rapport du conseil d'administration mis à disposition. Il est également fait dispense de la lecture exhaustive des rapports des commissaires aux comptes.

Elle rappelle que porté par la croissance des abonnements numériques, Le Groupe Le Monde affiche, en dépit de la crise sanitaire, un résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2021 à **+18.2M**.

En effet, après une année 2020 particulièrement atypique du fait de la crise sanitaire, cette année 2021 a été marquée par la prédominance du modèle d'abonnement numérique pour les activités digitales avec la concrétisation d'un chiffre d'affaires abonnés pur numériques à plus de 48M€ pour la marque Le Monde et par de très bons résultats publicitaires notamment sur le dernier quadrimestre, le chiffre d'affaires publicitaire ayant retrouvé son niveau de 2019.

La croissance des portefeuilles d'abonnés numériques du *Monde* s'est légèrement ralentie en 2021 par rapport à 2020, le taux de progression ressortant à **+22%** en 2021 (vs + 44% en 2020 et +29% en 2019)

Elle rappelle également que le portefeuille numérique du Monde à fin décembre 2021 ressort à près de **400.000 abonnés numériques** expliquant par conséquent la progression de diffusion OJD du Monde de +15% par rapport à 2020 (+19% l'an dernier).

Il est également fait état aux actionnaires des points importants mentionnés au rapport établi par le conseil d'administration et procédé à un exposé des activités et perspectives de la Société.

Puis la parole est donnée à Monsieur Erwan Candau, commissaire aux comptes du cabinet Mazars, qui commente ses rapports sur l'exercice 2021.

Les mouvements au sein du conseil d'administration depuis l'assemblée générale de 2021 sont exposés par la présidente :

- le mandat de membre du conseil d'administration de Mme Christiane Deussen arrive à son terme au jour de la présente assemblée générale ordinaire ;
- Mme Fabienne Cammas a présenté sa démission de membre du conseil d'administration, son mandat a pour terme le jour de la présente assemblée générale ordinaire
- la proposition de révocation de M. Christian Martin
- la proposition de révocation de M. Francesco Delfini

La présidente procède à la présentation des résolutions correspondant à chacun des points figurant à l'ordre du jour.

La Présidente informe les actionnaires qu'il a été posé différentes questions écrites à la Société relatives au terme du mandat de deux administratrices et à la proposition de révocation de deux administrateurs et aux circonstances ayant conduit à proposer ces révocations.

Le Conseil d'administration, par la voix de M Bernard Angaud, vice-président désigné lors de la réunion du jeudi 23 juin y apporte les réponses suivantes :

Les raisons ayant conduit le Conseil d'administration à proposer la révocation du mandat d'administrateur de Messieurs Christian Martin et Francesco Delfini sont mentionnées dans le rapport de gestion du conseil d'administration, dont tous les actionnaires ont pu prendre connaissance.

Votre conseil d'administration a adopté cette décision en juillet 2021 à une majorité de 14 membres sur les 17 administrateurs le composant. Il ne s'agit en rien d'une décision personnelle de la présidente du conseil d'administration, comme certains ont pu le croire.

Le conseil d'administration a réprouvé, à une large majorité, le fond et la forme d'une tribune qu'ont cru pouvoir faire paraître en juillet 2021 certaines personnes exerçant ou ayant exercé des fonctions au sein de la Société, sans aucune information préalable, en faisant état de leur qualité au sein de la Société, ce en violation des obligations pesant sur les administrateurs, et en mettant gravement en cause la Société et la présidente du conseil d'administration qui a la confiance de la majorité de ses membres.

Le conseil d'administration n'a pas souhaité communiquer lui-même cette tribune aux actionnaires, tribune qu'il condamne tant sur le fond que sur la forme, et n'entend donc pas en faire indirectement la publicité.

La présidente et les administrateurs de votre Société sont pleinement attachés au débat démocratique qui s'exprime pleinement au sein des réunions du Conseil d'administration ; il est ainsi statué sur chaque décision par un vote.

La mise en cause publique de la Société et de sa présidente, sans aucune concertation, et le procédé utilisé par quelques administrateurs minoritaires ne sont pas acceptables et fragilisent la Société. C'est pour ces raisons que le Conseil d'administration soumet au vote des actionnaires la révocation de deux

administrateurs qui seront, conformément à la loi, invités à faire part de leur position avant le vote des résolutions concernées.

Enfin concernant le possible remplacement des administrateurs démissionnaires et/ou révoqués, il sera procédé à leur éventuel remplacement dans le respect des procédures historiquement appliquées au sein de la Société, aucune obligation ne pesant sur la Société de procéder immédiatement à de nouvelles nominations..

Il est ensuite procédé à l'ouverture des débats.

La Présidente donne alors la parole à Messieurs Christian Martin et Francesco Delfini s'ils souhaitent présenter des observations avant le vote des résolutions les concernant.

Monsieur Jean Martin a demandé en séance l'ajout d'une résolution demandant à l'assemblée générale de voter sur le report du vote de la résolution sur la révocation de Monsieur Christian Martin et Francesco Delfini

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions proposées sont mises au vote :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de

28 959 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Elle décharge également le Commissaire aux comptes de sa mission durant l'exercice clos le 31 décembre 2021. En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte par ailleurs que les comptes ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution mise aux voix recueille :

**20 894 voix "pour"
231 voix "contre"**

et en conséquence est : **adoptée** ■
 rejetée

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 28 959 euros, de la manière suivante :

- à la réserve légale pour un montant de 1 448 euros
- au poste « report à nouveau » pour un montant de 27 511 euros, dont le solde passe ainsi de 31 078 euros à **58 589 euros**

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix recueille :

**20 842 voix "pour"
426 voix "contre"**

et en conséquence est : **adoptée** ■
 rejetée

SIXIEME RESOLUTION

(Constatation de la fin du mandat d'administratrice de Mme Christiane Deussen)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et constatant que le mandat d'administratrice de **Mme Christiane Deussen** est arrivé à son terme, prend acte en conséquence que son mandat d'administratrice prend fin à l'issue de la présente assemblée

Cette résolution mise aux voix recueille : **19 984 voix "pour"**
654 voix "contre"

et en conséquence est : **adoptée** ■
rejetée

SEPTIEME RESOLUTION

(Proposition de révocation de M. Christian Martin)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, pris connaissance des événements ayant conduit à la présente proposition de révocation, et constaté que M. Christian Martin a été invité à fournir ses observations aux actionnaires réunis à la présente assemblée préalablement au vote ; décide de révoquer, avec effet à compter de la date de la présente assemblée générale, Mr Christian Martin de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la société

Cette résolution mise aux voix recueille : **17 456 voix "pour"**
2 228 voix "contre"

et en conséquence est : **adoptée** ■
rejetée

HUITIEME RESOLUTION

(Proposition de révocation de M. Francesco Delfini)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, pris connaissance des événements ayant conduit à la présente proposition de révocation, et constaté que M. Francesco Delfini a été invité à fournir ses observations aux actionnaires réunis à la présente assemblée préalablement au vote ; décide de révoquer, avec effet à compter de la date de la présente assemblée générale M. Francesco Delfini de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la société

Cette résolution mise aux voix recueille : **17 448 voix "pour"**
2 144 voix "contre"

et en conséquence est : **adoptée** ■
rejetée

NEUVIEME RESOLUTION

(Démission de Mme Fabienne Cammas)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et constatant la démission de son mandat d'administratrice présentée par Mme Fabienne Cammas prend acte en conséquence que son mandat d'administratrice prend fin à l'issue de la présente assemblée

Cette résolution mise aux voix recueille :

19 805 voix "pour"
663 voix "contre"

et en conséquence est : adoptée ■
 rejetée

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix recueille :

20 479 voix "pour"
632 voix "contre"

et en conséquence est : adoptée ■
 rejetée

ONZIEME RESOLUTION

Amendement à la résolution sur la révocation de M. Christian Martin et M. Francesco Delfini :
« L'Assemblée Générale décide de reporter l'examen de cette résolution à la prochaine assemblée générale »

Cette résolution mise aux voix recueille :

1 067 voix "pour"
14 574 voix "contre"

et en conséquence est : adoptée ■
 rejetée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13h57.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La présidente
Mme Julia CAGÉ

Les scrutateurs

M. Espéran PADONOU



Assesseure

Mme Cécile CALMON



M. Etienne BRICE



Le secrétaire

M. Didier Pourquery

